

DELIBERATION : 2025-05-14

OBJET : Demande de subventions de la création d'un tiers-lieu culturel itinérant

L'an deux mil vingt-cinq et le seize décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
LANTELME Michel
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :
COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :
COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :
TILLEMANN Line
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :
RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :
GAGLIO Baptiste

Entrevaux :
GUIBERT Lucas
BONIFASSI Eric

La Garde :

La Mure Argens :
BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

La Rochette :

Lambruisse :
MARTORANO Robert

Le Fugeret :
PESCE André

Méailles :
LAUTARD Yvan

Moriez :
COULLET Alain

Peyroules :
CLUET Frédéric

Rougon :

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:
LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :
PATRICOLA Sauveur

Sausses :
DAGONNEAU Frank

Senez :
DURAND Gilles

Soleilhas :
LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

Ubraye:

Val de Chavagne:
ONCINA Annabel

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. BIANCO Philippe ; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. JOUBERT Martial ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; Mme PONS-BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emilie ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; M. VIALE Thierry ; M. MERMET Alexandre ; M. LAUGIER Joël ; Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; M. AUDIBERT Jacques ; Mme CHAILLAN Alix ; Mme ISNARD Madeleine ; M. SILVY Jean-Louis ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Demande de subventions de la création d'un tiers-lieu culturel itinérant

Exposé

Par délibération n° 2023-03-07 en date du 27 juin 2023, le conseil communautaire a adopté le contrat Régional Nos Territoires d'Abord 2023/2028, listant des opérations intercommunales financées par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce programme d'action intégrait notamment la mise en place de deux services publics mobiles itinérants, la France Service et le tiers lieu culturel, pour un montant total de 280 324 € avec une mobilisation des financements de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 112 130 €.

Par délibération n° 2024-03-05 en date du 25 juin 2024, le conseil communautaire a adopté le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale pour la période 2024/2026, listant des opérations intercommunales financées par le Département des Alpes de Haute Provence. Ce programme d'action intégrait notamment la création d'un tiers lieu culturel itinérant pour un montant d'acquisition de 146 165 €, avec une mobilisation des financements du Département des Alpes de haute Provence à hauteur de 46 000 €.

La création du tiers lieu culturel itinérant, soutenu par ces deux financements, vise à compléter les nombreuses actions déjà conduites en faveur de la lecture publique sur le territoire :

- consolidation des équipes professionnelles
- reconnaissance d'un statut des bénévoles avec droits à la formation,
- extension des horaires d'ouverture des Bibliothèques
- gratuité du prêt d'ouvrage
- mise en place d'une navette pour la circulation des ouvrages dans tout le réseau
- enrichissement des fonds et élaboration d'une politique documentaire

En complément des 17 lieux de lecture déjà existants sur le territoire, la création du tiers lieu culturel intercommunal vise à amener un service de médiathèque au cœur des villages non desservis à ce jour. Cette logique du « aller vers » s'inscrit ainsi en droite ligne du déploiement de la France Service itinérante, de la Micro-Folie itinérante, du Relais Petite Enfance itinérant ou encore du soutien financier au service mobile de santé créé par Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Hauts Pays du Verdon & Monts d'Azur.

Les élus de la commission Culture et Patrimoine, réunis le 4 novembre dernier ont émis par ailleurs un avis favorable à la constitution d'un fonds documentaire, d'environ 1500 ouvrages, propre à ce service.

Au regard de ces éléments et considérant que les aménagements intérieurs du véhicule sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier de l'Etat au titre de la DGD, le plan de financement prévisionnel d'acquisition de ce véhicule aménagé serait le suivant :

CHARGES HT		PRODUITS	
Acquisition véhicule aménagé	146 165 €	Région SUD "Nos territoires d'abord"	56 000 €
		Département 04 "contrat territorial"	46 000 €
		Etat DGD (30% sur aménagements intérieurs estimés à 20% du coût d'acquisition)	8 765 €
		Autofinancement CCAPV	35 400 €
TOTAL	146 165 €	TOTAL	146 165 €

Pour l'acquisition du fonds documentaire évalué à 27 835 € HT, il est également proposé de solliciter l'Etat au titre de la DGD sur une participation à hauteur de 60%, soit 16 700 €, ainsi que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur sur des crédits sectoriels à hauteur de 5 000 €.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** le plan de financement d'acquisition du véhicule aménagé permettant le déploiement du tiers-lieu culturel itinérant,
- **DE SOLLICITER** pour le financement de l'acquisition de ce véhicule aménagé, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre du Contrat Nos Territoires d'abord, à hauteur de 56.000 €,
- **DE SOLLICITER** pour le financement de l'acquisition de ce véhicule aménagé, le Département des Alpes de Haute-Provence, au titre du Contrat Départemental de Solidarité territoriale, à hauteur de 46.000 €,
- **DE SOLLICITER** pour le financement des aménagements de ce véhicule, l'Etat, au titre de la DGD, à hauteur de 8 765 €,
- **DE SOLLICITER** pour le financement du fonds documentaire de ce nouveau service, l'Etat au titre de la DGD à hauteur de 16.700 €,
- **DE SOLLICITER** pour le financement du fonds documentaire de ce nouveau

service, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 5.000 €,

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 16 décembre 2025

Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER